

**Zeitschrift:** Heimatschutz = Patrimoine  
**Herausgeber:** Schweizer Heimatschutz  
**Band:** 73 (1978)  
**Heft:** 4-fr

**Vereinsnachrichten:** Communications

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Où va le «*Heimatschutz*»?

## Thèses pour le travail futur

**Isp.** Sur le thème «Où va le Heimatschutz?», 57 représentants de 19 sections cantonales de la Ligue suisse du patrimoine (LSP) ont discuté à Genève de la direction à prendre pour notre organisation. Les «thèses» adoptées serviront de base pour la révision totale, actuellement en cours, des statuts de la LSP, dont la version nouvelle sera soumise à l'assemblée des délégués le 21 avril 1979.

Sous l'égide de *Mme Rose-Claire Schüle*, présidente de la LSP, le colloque s'est ouvert par un exposé de *M. Marco Badilatti*, secrétaire général, qui a parlé d'abord des idées très diverses qu'on a dans le public de la protection du patrimoine en général, puis de l'association de droit privé qu'est la LSP, de ses principes fondamentaux, de son activité pratique, de sa structure et de ses collaborations extérieures.

### Faire le point

En dépit de la diversité des opinions et des erreurs qui courent dans le public à son sujet, la cause du «Heimatschutz» est en général plus chère au cœur des citoyens qu'on ne le croit dans certains milieux, a déclaré l'orateur, après avoir comparé le travail réalisé à l'idée qu'on s'en fait. Mais, du fait de ses liens avec le passé (en partie conditionnés par les tâches à remplir), la LSP a de la peine à paraître aux yeux de la population comme un mouvement adapté à son époque, à enlever la vieille poussière, à tenir mieux compte des exigences du présent. De plus, la multiplicité de ses buts rend malaisée une claire définition de son rayon d'activité et un plein accomplissement de certaines tâches. Enfin, son travail s'inspire plus de la réaction que

d'une dynamique propre, ce qui la confine souvent dans le rôle désagréable de «*frein*», ou encore de paratonnerre qui attire la mauvaise humeur des citoyens à la suite de mesures des pouvoirs publics auxquelles elle n'est pour rien.

Considérant cette situation, ainsi que la tiédeur des milieux politiques en matière de protection de l'environnement et du patrimoine culturel, M. Badilatti estime indispensable pour l'avenir une méthode de travail plus offensive. Car, face aux problèmes qui se posent à la société moderne, il ne s'agit pas tant aujourd'hui d'assurer «un avenir pour notre passé» que de participer activement à un *présent tourné vers l'avenir*. Ce qui implique évidemment un considérable changement de mentalité, un programme d'action concret, une structure dynamique d'organisation. En effet, «nous devons apporter la preuve que nous sommes de notre temps et que notre travail ne se voue pas à une société de nostalgiques et d'utopistes, mais bien à l'intérêt général».

Les idées ainsi développées ont été aussitôt discutées au sein de plusieurs groupes de travail, puis en réunion plénière le second jour, puis transmises à la commission des statuts. Dans l'idée que ces «thèses» intéresseront un vaste public, nous en donnons ci-après le résumé:

### Principes

1. La LSP entend par «patrimoine» (Heimat) non seulement l'environnement naturel et bâti, mais tout ce que l'histoire a tissé de relations sociales, politiques, économiques et culturelles.
2. A partir de cette base, elle se prononce pour le libre Etat de droit et – sous réserve du respect de la nature et de la dignité humaine – pour sa vivante évolution.
3. Elle voit son activité aussi bien à la conservation du cadre de vie préexistant qu'à l'aménagement de ce qui est nouveau.
4. Le principal champ d'action de son travail pratique est le paysage habité (Kulturlandschaft) au sens le plus large et l'environnement bâti, notamment les régions désavantagées ou menacées dans leur fonction au service de la collectivité.
5. La LSP se refuse à considérer les choses d'un point de vue uniquement esthétique, ou artistico-historique, ou technique et fonctionnel; elle s'efforce d'avoir une conception globale des éléments qui déterminent la qualité de la vie.
6. Elle se considère comme une organisation ayant une vue d'ensemble et une activité complémentaire, encore que sans concurrencer d'autres organisations spécialisées. Elle voit en même temps son attention à l'activité des services officiels qui visent un but analogue.
7. La LSP agit, dans son rayon d'activité, en tant qu'organisation politique de combat et en tant qu'association à caractère d'utilité publique.
8. Elle s'inspire d'une stratégie dynamique et créatrice et se distingue d'un «Heimatschutz» uniquement réactionnaire, protestataire et théorique. Elle entend atteindre son but en informant, en conseillant, en collaborant, en combattant. Elle alloue aussi des subsides financiers,

# Le prix Wakker 1979 à Ernen



lsp. Ernen, ancien chef-lieu de Dizain dans la vallée de Conches, recevra le prix Henri-Louis Wakker 1979. Ainsi en a décidé le comité central LSP à sa dernière séance de Zurich. En veillant durant des décennies sur son architecture locale, et par une politique des constructions prudente, axée sur l'adaptation du neuf à l'ancien, cette Commune montagnarde du Haut-Valais, au seuil de la vallée de Binn, est parvenue à maîtriser son développement, préservant ainsi l'un des plus beaux sites villageois de cette région. Tous les principaux types de maisons de la vallée de Conches sont représentés à Ernen. La place du village, à elle seule, peut déjà être considérée comme un bijou, mais d'autres coins pittoresques témoignent d'une rare unité dans la diversité. Par son prix de 10 000 francs, la LSP n'entend pas seulement récompenser les efforts faits jusqu'ici, mais encourager en même temps la population d'Ernen à rester sur la bonne voie en se donnant un plan d'extension conforme à son sens des responsabilités. La remise du prix aura lieu au mois de juin.

dans la mesure de ses possibilités.

9. La manière de travailler de la LSP est déterminée par le sentiment de sa responsabilité à l'égard du public. Elle allie la fermeté dans les principes avec la souplesse et l'esprit coopératif dans l'action.

## Organisation interne

1. La structure fédéraliste de la LSP et de ses sections autonomes doit subsister. L'autonomie des sections n'est limitée que par la répartition des tâches entre elles et l'organisation de faîte.
2. La régionalisation, dans le cadre d'une section cantonale ou «linguistique», est souhaitable, mais laissée à l'initiative des sections.
3. Les tâches principales de la LSP (organisation faîtière) sont:
  - 3.1 Fixation des directives de politique «Heimatschutz» et programme général d'action
  - 3.2 Défense des intérêts nationaux de la protection du patrimoine et collaboration au sein de comités suisses
  - 3.3 Coordination du travail, interventions en cas de heurts d'intérêts ou de passivité des sections, arbitrage en cas de conflits
  - 3.4 Prestations de services envers les sections et le public (par ex. subsides, conseils techniques, service juridique, administration, documentation)
  - 3.5 Information du public en général, propagande de base, publication de la revue
  - 3.6 Organisation de réunions spécialisées, de cours, de programmes éducatifs, etc.
  - 3.7 Création de ressources financières pour soutenir l'activité de la LSP (entre autres l'Ecu d'or)

Le secrétariat à plein temps est à la disposition des organes de la LSP, principalement pour les tâches

technico-administratives mentionnées ci-dessus.

4. Les principaux secteurs d'activité des sections sont:
  - 4.1 Dans le cadre des directives LSP, accomplissement des tâches de protection du patrimoine dans le rayon de la section
  - 4.2 Information de l'organisation faîtière sur ce qui se passe dans la section, et étroite collaboration avec elle
  - 4.3 Influence sur la législation cantonale
  - 4.4 Surveillance et soutien des groupes régionaux ou locaux
  - 4.5 Prestations de services à l'égard du public dans le domaine de la section (subsides, conseils techniques, service juridique)
  - 4.6 Information du public sur le travail spécifique de la section et recrutement des membres
5. Les points principaux de l'activité des groupes régionaux ou locaux sont:
  - 5.1 Défense des intérêts locaux du patrimoine
  - 5.2 Information de la section et étroite collaboration avec elle
  - 5.3 Collaboration à l'échelon local dans les commissions officielles
  - 5.4 Information du public sur le plan local

## Collaboration extérieure

1. Convaincue que ses buts sont d'utilité publique et concernent chaque citoyen, la LSP cherche en principe à établir des relations suivies avec tous les milieux.
2. Cela concerne en particulier le monde officiel. Tout en réservant son indépendance et sa liberté de décision, la Ligue ne recherche pas seulement de bons contacts avec les autorités et l'administration, mais est décidée également à les aider à maîtriser leurs tâches de protection du patrimoine et à collaborer en ce domaine avec elles.
3. A la différence des organes officiels, dont les buts principaux sont la législation, l'exécution et le subventionnement, la Ligue voit la justification de son existence, en premier lieu, dans la formation politique de l'opinion. Elle fait en sorte que cette répartition des tâches soit mieux connue dans le public.
4. La LSP entend améliorer ses contacts avec le monde officiel par des relations officielles et personnelles, par son activité dans le domaine de l'information, et par l'organisation de réunions et de cours.
5. Concernant sa politique des recours, elle s'en tient au principe «Aussi peu de recours que possible, mais autant que ce sera nécessaire». Elle est loin de souhaiter un gonflement de la législation, mais elle souhaite une application plus efficiente des prescriptions existantes par les autorités.
6. La LSP répand ses idées auprès de tous les partis politiques du pays, afin de les inciter à agir pour sa cause. Elle n'en garde pas moins sa neutralité à l'égard des partis.
7. La LSP s'efforce d'adopter une attitude positive envers l'économie. Ses idées directrices, à cet égard, sont d'une part son adhésion au principe d'une économie libre, et d'autre part l'exigence d'un sentiment agissant de responsabilité envers les valeurs naturelles et culturelles qui nous sont confiées.
8. La LSP entretient de permanentes relations avec les organisations à buts analogues et œuvre de concert avec elles; elle se limite néanmoins, dans ses activités et ses prises de position, au domaine qui lui est propre.
9. La LSP entend développer ses relations avec les citoyens par sa pratique de l'information, de l'éducation, de la consultation et de l'allocation de subsides.

## Séances du comité central

# Un oui pour les piétons!

**Isp.** Etant donné les améliorations qu'on peut espérer d'un nouvel article constitutionnel en ce qui concerne les travaux d'infrastructure et les subventions routières de la Confédération, des cantons et des communes, et dans l'idée de renforcer les droits du piéton, la LSP soutient résolument le texte constitutionnel proposé par les Chambres fédérales en faveur des chemins pédestres.

Lors de sa séance du 25 novembre, le comité central a décidé de recommander le oui pour le scrutin fédéral du 18 février 1979. Il a pris d'autre part la décision d'attribuer le prix Wakker 1979 à la Commune haut-valaisanne d'Ernen (cf. page 27). Il a approuvé le projet de budget et le programme d'activité pour 1979. – Les nouveaux statuts de la LSP ont été mis au point à l'intention de l'assemblée des délégués 1979. Enfin, des subsides ont été alloués pour divers travaux de restauration dans les cantons de Berne, des Grisons, du Jura, de Neuchâtel, de Schwytz et du Tessin.

## Non au DMF

**vo.** Le comité central de la LSP a pris position, lors de sa séance de septembre, contre le projet de place d'armes de Rothenthurm SZ.

Il est certes favorable aux efforts du Département militaire fédéral pour mettre à la disposition de nos troupes les indispensables places d'exercice, mais en l'occurrence, il s'oppose notamment à l'emplacement choisi, proche de la tourbière entre Rothenthurm et Biberbrugg. Ce «terrain de reconnaissance» est, en fait, le dernier vaste paysage de cette espèce qui existe en Suisse; il est d'une grande valeur en raison de sa flore et de sa faune très variées. Le site étant digne de protection, la LSP demande instamment aux or-

ganes fédéraux compétents, soit de renoncer complètement à la place d'armes projetée, soit de réétudier le projet dans le sens de la protection de la nature, soit encore de chercher les solutions de remplacement appropriées.

## Pour le paysage de Sils

D'autre part, le comité central a décidé de participer, à titre exceptionnel et à certaines conditions encore à préciser, à la couverture financière de demandes d'indemnité dans la commune de *Sils* (Haute-Engadine). De telles demandes pourraient être formulées par les propriétaires intéressés, dans un délai prévisible, en relation avec la

concentration des zones à bâti par laquelle on cherche à protéger le paysage des lacs engadinois. La question de savoir si et dans quelle mesure des indemnités doivent être versées dépend du *Tribunal fédéral*. La Confédération, l'Etat et la Commune verseraient la majeure partie de ces éventuelles indemnités, mais on attend aussi une contribution des associations à but idéal.

Enfin, le comité central a de nouveau voté une série de subsides pour divers travaux de restauration ou d'assainissement, intéressant les cantons des *Grisons*, de *Schwytz*, du *Tessin*, du *Valais* et de *Zoug*, cela pour une somme totale de 42 000 francs.

## Calendrier

### Nouveau président à Genève

pn. Le comité de la Société d'art public, section genevoise du Heimatschutz, a procédé dernièrement à l'élection de son bureau pour l'exercice 1978–1979. Pour succéder à Mademoiselle Elisabeth Bertschi, présidente de la section depuis 1973, le choix unanime du comité s'est porté sur Monsieur *Gabriel Aubert*, licencié ès lettres, avocat. Félicitations! –



## L'Ecu d'or 1979 pour Saint-Ursanne

**Isp.** La commission de l'Ecu d'or a décidé de choisir pour l'Ecu d'or et le «Don de l'économie» 1979 un thème national intéressant le nouveau canton du Jura. Sur le produit de la collecte, 250 000 francs iront à la fondation «Pro Saint-Ursanne», qui a notamment pour but d'encourager par des subsides les rénovations d'édifices dont la population autochtone prendra l'initiative, de façon à assurer la sauvegarde du charme médiéval de cette ravissante petite cité des bords du Doubs. Un prochain numéro de la présente revue parlera en détail de St-Ursanne. (Photo LSP)